



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE STENAY

-oo0oo-

Séance du 02 Mai 2012

-oo0oo-

MEUSE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	22

DATE DE LA CONVOCATION
26 Avril 2012

DATE D’AFFICHAGE
14 Mai 2012

L’an deux mille douze et le 02 Mai à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, appelé à siéger régulièrement par l’envoi d’une convocation en date du 26 Avril 2012 mentionnant l’ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur PERRIN Stéphane, Maire.

Présents : MM. PERRIN S. ; LEGER D. ; NICALIN C. ; PRUDHOMME G. ; COLLET M. ; Mmes CESARINI Y. ; DEMUSSY J. ; GONDOIN M-A ; GRANDPIERRE D. ; JAISSON F. ; THOUVENIN G. ; Mrs BLIN P. ; BREDA A. ; CULOT-PONCE H. ; CLOPIER P. ; CROS J.N. ; GALOUYE P. ; MALDAGUE F. ; MEZIERES P. ;

Absents excusés : M ZANIER.

Procurations étaient données à : M. PERRIN S. de LAURENT B. ; M. MALDAGUE F. de M. SIRI S. ; Mlle THOUVENIN G. de M. COLLET R.

A été nommé secrétaire : M. COLLET M.

Objet de la délibération :

**ACTES : Institutions et vie politique
Fonctionnement des Ass.**

N°20120502-002

COMMUNICATION DE M. LE MAIRE

Par délibération en date du 10 novembre 2009, le Conseil Municipal de Stenay a délégué un certain nombre de compétences à Monsieur le Maire, sur le fondement de l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans ce cadre et notamment des décisions prises sur la base du point 2 « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d’un montant inférieur à 100 000€ HT* »

Marché de contrat d’exploitation de chauffage des bâtiments communaux :

La Société IDEX Energies (54230 MAXEVILLE) a été désignée par la Commission d’Appel d’Offres comme adjudicataire pour un montant de 9 023 € HT soit 10 688,76 € TTC.

Marché à bons à commande 2012 :

Lot 1 (fourniture compteurs d’eau) : La Société ITRON France (92130 ISSY les MOULINEAUX) a été désignée par la Commission d’Appel d’Offres comme adjudicataire pour un montant de 17 788 € HT soit 21 274,45 € TTC.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

14 Mai 2012

Et publication

Du

Ou notification

Le

Lot 2 (fourniture fonte de voirie) : La Société VHM (67129 MOLSHEIM) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 6 217,69 €.HT soit 7 436,36 €.TTC.

Lot 3 (fourniture et pose d'enrobés) : La Société MONTI SAS (55150 DAMVILLERS) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 11 940 €.HT soit 14 280,24 €.TTC.

Lot 4 (terrassement) : La Société GERARD Philippe (55700 STENAY) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 14 870 €.HT soit 17 784,52 €.TTC.

Lot 5 (robinetterie) : La Société PUM Plastique SAS (51654 REIMS) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 16 306,25 €.HT soit 19 502,27 €.TTC.

Marché concernant la révision générale du PLU:

Le Cabinet d'études DUMAY (08203 SEDAN) a été désigné par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 22 200 €.HT soit 26 551,20 €.TTC.

Monsieur le Maire tenait à en informer l'assemblée.

En séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,
S. PERRIN

